

## Les principes du développement durable

Les principes énoncés ci-après ont été introduits dans le traité de l'Union européenne, signé à Maastricht le 7 février 1992. Les principes énoncés sont formulés sur la déclaration de Rio, qui s'engagent sur la voie d'un développement durable.

### 1. Principe de précaution :

« *N'attendons pas qu'il soit trop tard pour agir.* » Robert Formater.

Il concerne **les situations qui présentent un risque de dommages graves ou irréversibles, souvent en l'absence de connaissance scientifique avérée sur le sujet. Il concerne principalement les secteurs de l'environnement, de la sécurité alimentaire et de la santé.**

Il figure dans le Traité de Maastricht. Il concerne principalement les secteurs de l'environnement, de la sécurité alimentaire et de la santé.

- La Cour de l'Union Européenne l'a appliqué dans le cas de la «vache folle» en 1998.
- On en parle beaucoup à propos des OGM (*Organismes génétiquement modifiés*).

**Exemples :** Les autorités sanitaires recommandent aux populations d'utiliser un kit piéton pour éloigner le téléphone portable des zones sensibles du corps, d'éloigner l'appareil durant le sommeil, etc. Les données scientifiques actuellement ne permettent pas de vérifier les effets des radiofréquences mais elles sont suffisantes pour limiter l'exposition des populations et d'éviter qu'elles soient confrontées à des impacts sanitaires graves et irréversibles.

### 2. Principe de prévention

« *Mieux vaut prévenir que guérir* » Robert Formater

Le principe de prévention s'applique pour toute **situation à risque connu et comportant des dommages prévisibles**. La prévention impose la mise en œuvre de règles et d'actions pour anticiper les risques avérés et en réduire les impacts. Ces règles doivent tenir compte des derniers progrès techniques.

**Exemples :** interdiction de rejeter des déchets et substances polluantes dans la nature, incitant à la sélection des déchets, à l'achat de véhicules moins polluants, etc. afin de prévenir diverses pollutions. Port des chaussures de sécurité ou port de gants, des risques en situation professionnelle, relèvent de ce principe.

### 3. Principe de responsabilité

« *Qui casse les verres les paye* » Robert Formater

Ce principe introduit la notion de responsabilité environnementale des pays développés. **La responsabilité est le fait que chaque personne soit tenue de répondre juridiquement ou moralement de ses actes et décisions et d'en assumer les conséquences.**

**Exemples :** Les pays riches, principaux responsables du changement climatique, s'engagent à des quotas de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre. La responsabilité induit d'autres applications comme le principe de pollueur-payeur, celui de réparation des dommages causés.

### 4. Principe de solidarité

« *Léguons à nos enfants un monde viable et juste* » Robert Formater

**La solidarité doit s'appliquer envers les populations défavorisées, les exclus, les plus faibles, les plus démunis, les plus pauvres...** Les générations futures, comme les générations actuelles, ont droit à un environnement intact. Cet effort de solidarité est ainsi double :

- **Intra-générationnel** : implique de se soucier des hommes que nous croisons aujourd'hui. Cette solidarité s'exprime à différentes territoires, du local au mondial : quartiers, communes, campagnes et villes, les rapports entre les pays du Nord et du Sud, de l'Est et de l'Ouest...
- **Intergénérationnel** : Notre génération doit se préoccuper des conditions de vie et du développement durable des générations à venir.

### 5. Principe d'équité

Le principe d'équité est un des principes **définissant le concept de développement durable**. Il se décline de deux manières relatives au temps et à l'espace :

- **l'équité intergénérationnelle** le droit moral de préserver les ressources naturelles et culturelles de la planète aux générations futures.
- **l'équité intra-générationnelle** concerne la satisfaction des besoins des générations actuelles, la solidarité entre les plus riches et les plus pauvres et la préservation de la biodiversité et de l'environnement.

**Exemples** : L'action internationale vise à réduire de moitié la population mondiale n'ayant pas accès à l'eau potable ni à l'assainissement.

### 6. Principe du pollueur-payeur

Ce principe prévoit **que celui qui occasionne les dommages en termes de pollution soit également celui qui paie la dépollution**.

**Exemples** : Il est difficile d'établir les responsabilités comme dans le cas de sites industriels anciens. En termes de coût de la pollution par les ménages, des taxes sont déjà mises en place (déchets, eau, électricité, etc.) pour tenter de contrôler la consommation et le gaspillage.

### 7. Principe de l'information

Le droit à l'information est le fait qu'**une personne puisse être informée des choses, faits ou décisions qui la concernent, de façon à ce qu'elle puisse agir en conséquence dans son propre intérêt ou dans l'intérêt collectif**.

Ce principe est un des fondements de la démocratie participative, qui considère que la participation citoyenne est une des conditions de la construction d'un développement durable.

**Exemples** : L'obligation pour les maîtres d'ouvrage d'un projet routier, d'un aménagement de réaliser une étude d'impact et à la porter à la connaissance du public de sorte à favoriser la participation du citoyen.

### 8. Principe de participation et gouvernance

Le principe de participation est le fait **d'être informé, d'avoir les éléments de connaissance nécessaires pour contribuer efficacement à la vie publique** (entreprise, territoire de vie...) est une condition essentielle d'un développement durable.